
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR21.09PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de CHF 680'000.- pour
l'acquisition de véhicules, engins et poids lourds pour
la période 2020-2021**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 17 mai 2021 sur le site du STE (voirie), rue de l'Ancien-Stand 4.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Mireille BANDERET, Pascal FISCHER, Nathalie GUTIERREZ, Olivier DI PRINZIO, Jacques LEVAILLANT, Thierry PIDOUX et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de M. Marc-André BURKHARD, Municipal, de MM. Sandro ROSSELET, Chef de service et Hervé BRÜGGER, Responsable garage-atelier. Nous les remercions pour les démonstrations organisées, pour les descriptions précises des véhicules et engins présélectionnés, ainsi que pour les explications techniques reçues.

Comme elle le fait régulièrement pour d'autres acquisitions, la Municipalité prend soin depuis plusieurs années de tenir à jour une planification périodique de remplacement de ses véhicules de service et engins de travail. Cela a été le cas en 2017 avec le vote du Conseil communal du 7 septembre 2017 pour l'acquisition de véhicules, de machines-outils et de poids-lourds pour la période 2018-2019 (CHF 925'000.-).

Cette fois-ci, il s'avère que seuls le STE (Service des Travaux et de l'Environnement) et le SEY (Service des Energies) ont des besoins planifiés de renouvellement de leurs véhicules. En matière de choix des fournisseurs - et à prestations équivalentes - la Municipalité retient prioritairement l'offre de prestataires locaux ou régionaux. Par ailleurs, la complémentarité optimale des « outils » et les expériences faites au sein d'autres communes sont prises en compte lors de chaque programme de présélection.

Une équation nouvelle

Si une valeur moyenne de 15 ans était jusqu'ici pratiquée dans le domaine des renouvellements de véhicules, il s'y ajoute maintenant une équation nouvelle. Aujourd'hui, il s'agit de tenir compte de la volonté de transition vers des véhicules plus écologiques. Avec - en corollaire - des coûts d'acquisition plus élevés pour les véhicules « propres » que ceux engendrés par l'acquisition de véhicules thermiques, mais - par contre - de moindres frais en matière d'entretien. Dans cette équation, il faut ajouter l'absence de recul quant à la durée des batteries, le coût de leur remplacement, ainsi que le choix restreint existant sur le marché pour certains engins de travail tout-électrique.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité et ses services proposent la présélection suivante :

- **Véhicule léger 1 : motorisation et gabarit adaptés à un multi-usages**

L'acquisition d'un véhicule léger polyvalent doit aussi tenir compte des expériences faites dans des circonstances fort diverses : la « période COVID » a démontré que les distances obligatoires entre passagers appellent une certaine rationalité dans les transports de personnes par véhicule léger, donc avec cabine double, par ex. une camionnette à 6 places nécessaire pour transporter 4 personnes sur un chantier. Question puissance, ce même véhicule polyvalent avec options « saleuse » et « lame à neige » doit être capable de tracter 3.5 t. d'où l'option prise pour un moteur diesel.

- **Véhicule léger 2 : camionnette - entretien des espaces verts (centre-ville)**

Destiné à transporter 3 passagers et doté d'un pont basculant permettant la charge d'un volume de 9 m³ et de machines d'entretien, ce véhicule est 100 % électrique. Il fait partie des véhicules dont l'acquisition et le changement de batteries seront relativement onéreux, mais dont le coût d'entretien sera moindre.

- **Véhicule léger 3 : entretien de zones vertes (bordures de routes et de forêts)**

Ayant pour mission l'entretien de zones vertes, de bordures de routes et de forêts, doté d'un volume de chargement de 4.2 m³ et d'une charge utile de 667 kg, ce véhicule sera 100 % électrique.

- **Balayeuse - engin spécial pour le nettoyage du réseau routier urbain**

Si ce genre de véhicule est déjà utilisé - souvent tôt le matin et au quotidien - sur le réseau routier communal (moyenne 1'600 heures/an), cet engin aurait cependant un avantage considérable sur son prédécesseur – un véhicule diesel datant de l'an 2000. Les bordiers du dit réseau urbain se réjouiront que son travail s'effectue de manière plus silencieuse : avec sa motorisation 100 % électrique, il n'affichera que 80 dB au lieu des 97 dB de son prédécesseur, un moindre bruit qui a son prix (CHF 400'000.-) !

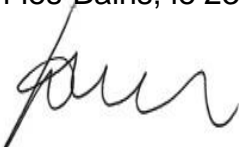
- **Véhicules A et B - utilisés par les monteurs du Service des Energies**

Ces deux fourgons 3 places remplaceront des véhicules datant de 2005 et 2007, utilisés par les monteurs ou artisans eau-gaz-électricité du SEY. Ils seront tous deux pourvus d'équipements intérieurs spécifiques, dotés de galerie, et chacun d'entre eux pourra tirer 3.5 t. De tels véhicules n'existant pas en motorisation électrique, leur motorisation se fera au gaz naturel.

Conclusions :

En constatant qu'une attention soutenue a été apportée tant à l'adéquation des besoins des services concernés qu'au développement durable dans le choix des véhicules et engins de travail proposés, la commission vous propose à l'unanimité - Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers - d'accepter les articles 1 à 3 du préavis proposé par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 23 mai 2021



Pierrette ROULET-GRIN, rapportrice